

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-cinq le 10 septembre,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Guillemin Annie, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien.

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemin Annie

Détachement et vente parcelle secteur des Cerisiers

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal autorise celui-ci à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès d'un cabinet de géomètre ABCD pour effectuer le découpage d'une nouvelle parcelle issue de la parcelle ZD 102, en vue de la vente à Mr Dréan Jean-Yves, domicilié au 4 rue des Cerisiers.

Cette transaction se fera en collaboration avec Etablissement Public Foncier en charge du portage de cette opération foncière.

Le coût de ce bornage s'élève à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Travaux complémentaires logement communal 2 rue des Cerisiers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux complémentaires prévus pour le logement communal situé 2 rue des Cerisiers :

- Pose de chéneaux sur le garage, Société Franc Comtoise de Confort (39100 Dole) devis d'un montant de 2 900 € HT, soit 3 190 € TTC.

- Réfection de la cour, société Lartot TP (25320 Torpes) devis d'un montant de 1 272 € HT, soit 1 526.40 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de valider ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer ces devis.

Un devis a été établi pour réaliser une dalle dans le garage. Cette solution n'est pas retenue dans l'immédiat.

L'agent communal réalisera une mise à niveau en tout venant.

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux rénovation logement communal rue de l'Eglise

Après avoir ouï Mr Bole 2^{ème} adjoint sur le sujet, le Conseil Municipal valide les différents devis de rénovation du logement T3 situé 5 rue de l'église à savoir :

- Entreprise NPC (Dampierre 39700), plomberie salle de bain et cuisine pour un montant de 906 € HT, soit 996,60 € TTC.
- Entreprise Pascal Schmitt, peinture des chambres pour un montant de 1302,40 € HT, soit 1432,64 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces devis.

Adopté à l'unanimité.

Suppression d'emploi adjoint administratif et création d'emploi rédacteur

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 17.50/35^o à compter du 1^{er} octobre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 13 février 2025,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01/10/2025 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif / catégorie C – nouvel effectif 0

Rédacteur / catégorie B – nouvel effectif 1

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Information tarif affouage

Monsieur Yves Coincenot, 1er adjoint, expose au Conseil Municipal que le tarif de 6 € le stère pour l'affouage, reste inchangé pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Prolongation contrat agent d'entretien

Le Contrat à Durée Déterminée de l'agent d'entretien de la commune arrive à son terme le 15 septembre 2025.

Cet agent qui effectue le ménage de la salle des fêtes et de la mairie nous donne entière satisfaction. Nous décidons, en commun accord avec l'agent, de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans.

Motion de soutien ligne ferroviaire des Hirondelles (Dole – Saint-Claude)

Après information de Mme Carine Camburet concernant la suppression de la ligne des hirondelles, le Conseil Municipal exprime son attachement au maintien et au développement de la ligne ferroviaire des Hirondelles.

Journées du patrimoine

Lors des journées du patrimoine, le dimanche 21 septembre l'église de Courfontaine sera ouverte aux visites de 16h à 18h30.

Questions diverses

Mr Yves Coincenot, 1^{er} adjoint, évoque la question de la dégradation de l'ensemble des bancs et du plancher de l'église.

Une intervention et un démontage sont prévus à l'automne pour assainir le sol avant repose, si les bois sont encore en état.

Mme Christiane Girardot, 3^{ème} adjointe, présente le programme prévu pour le festival d'hiver animé par l'association la Carotte sur l'ensemble du territoire Jura Nord.

Un chapiteau sera installé sur le parking de la salle des fêtes et plusieurs festivités sont programmées du 25 au 30 novembre 2025.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

